



CONCOURS PHOTO « Les oiseaux du lac Léman »

Octobre 2015 – Février 2016



Date limite d'envoi des photos : **vendredi 5 février 2016**

Organisateur :



ZAI la Tuilerie
110 chemin des Mouilles
74550 PERRIGNIER tél : 04.50.72.52.04
mail : sahuc.symasol@orange.fr
site internet : www.symasol.fr

Partenaires :



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
HAUTE-SAVOIE



RÈGLEMENT DU CONCOURS - 2016

1. CONTEXTE

Il existe un réseau de sites naturels d'intérêt patrimonial à l'échelle de l'Europe : **le réseau Natura 2000**.

Ce réseau comprend le site « lac Léman » car c'est un lac qui accueille notamment bon nombre d'oiseaux migrateurs et hivernants. Il possède des secteurs des bords du lac faisant office de refuges et de lieu de nourriture pour ces espèces, le temps d'un hiver.

Ce **site natura 2000 « lac Léman »** regroupe 4 zones du lac : la bande littorale de Chens sur Léman et celle de Messery, la baie de Sciez jusqu'à la pointe de Rovorée à Yvoire, le domaine forestier de Ripaille à Thonon les Bains.

Le présent concours photo vise à recueillir un ensemble de photos d'oiseaux qui seront valorisées au sein de futures actions de communication prévues sur le site « lac Léman » (plaquettes, exposition, panneaux d'information).

- Date de clôture du concours : **vendredi 5 février 2016**
- Date de remise des prix : **samedi 13 février 2016– Excenevex**

2. PARTICIPANTS

Ce concours est ouvert à tout photographe amateur. La participation est **gratuite**.

Deux catégories de participants existent suivant leur âge:

- Une catégorie « **junior** » pour les participants de moins de 18 ans ;
- Une catégorie « **adulte** » à partir de 18 ans.

Les membres du Jury et photographes professionnels ne pourront participer au concours. Chaque participant pourra **présenter un maximum de 2 photographies**.

2. THEMES DU CONCOURS

Le thème du **concours photos** est « **Les oiseaux du lac Léman** ».

3. CRITERES DES PHOTOS

- Les photos doivent obligatoirement être prises **sur le lac Léman et ses rives**.
- Seront refusées : **les photos avec montage** et aucune personne ne doit figurer sur les photos. Par ailleurs, le concours étant un **concours éthique**, les photographies d'animaux domestiques en captivité ou dressés ainsi que les images créées à l'aide d'appâts ne sont pas autorisées, de même que les images obtenues en violation de préservation de la préservation de la nature.
- Les photos doivent être au format numérique avec les caractéristiques suivantes :
 - Format .jpg
 - Résolution de 300 ppp
 - Poids minimum de la photo : 800 ko
- La retouche des photos doit se limiter au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image (balance des blancs, niveaux...). L'accentuation et l'augmentation de la saturation doivent rester modérées.

4. LE JURY

Le jury sera composé de représentants des partenaires du concours et membres du comité de pilotage du site Natura 2000 « lac Léman ».

5. PRIX ET REMISE DES PRIX

Trois prix seront attribués pour chaque catégorie de participants :

- **le 1^{er} prix** : une paire de jumelles d'une valeur de 75 euros,
- **le 2^{ème} prix** : une visite guidée de la réserve naturelle de la Dranse,
- **le 3^{ème} prix** : le guide « Les Oiseaux du Léman » de Stéphane Corcelle et Mathieu Binand.

La remise des prix se fera à l'occasion de la « **Journée des rives du léman** », le **samedi 13 février 2016** – 16h à la **salle Symphorienne - commune d'Excenevex**.

6. DEVENIR DES PHOTOS PRIMEES

En participant, l'auteur d'une photo primée autorise l'Organisateur du concours photo (SYMASOL) à reproduire son œuvre dans le cadre de la réalisation d'expositions, de panneaux d'information ou de plaquettes destinées au grand public et en lien avec le site Natura 2000 « lac Léman ».

Les droits des photographies sont décrits ci-après.

7. DEPOT DES PHOTOS

a) Les photos sont à envoyer à l'adresse mail suivante : sahuc.symasol@orange.fr avec comme titre : « **Concours photo oiseaux du lac Léman** »

b) Le **nom du fichier photo** : le nom du participant et un numéro en cas d'envoi de plusieurs photos.

c) Le **message d'envoi** de la photo comprendra :

- la date et le lieu de la prise de vue,
- un commentaire de 2 lignes maximum,
- le nom et prénom du participant,
- l'adresse complète et le numéro de téléphone du participant,
- l'adresse mail du participant.

d) Une **autorisation** du représentant légal (cf. annexe) devra également être transmise pour les participants mineurs (moins de 18 ans).

8. CONDITIONS D'ADMISSION DES PHOTOS

Le SYLMASOL se réserve le droit d'exclure les photos ne répondant pas au thème du concours ou ne répondant pas aux critères énoncés précédemment.

9. DROITS DES PHOTOGRAPHIES

En participant au concours, le participant autorise le SYMASOL et la LPO 74 à utiliser les photos primées sous quelques formes que ce soit pour des supports de communication avec la mention du nom de l'auteur de la photo et uniquement dans ces conditions.

Le candidat ne pourra par la suite demander une compensation financière pour la publication de la photo. Il conserve le droit d'utiliser, de vendre directement en son nom propre ses images.

ANNEXE – AUTORISATION PARENTALE

Pour les personnes mineures, merci au représentant légal de compléter :

Je soussigné(e).....

Représentant légal de l'enfant.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement ci-joint, l'accepter et autoriser mon enfant à participer au concours photos organisé par le SYMASOL.

Date :

Signature :